

Bourg-en-Bresse, le 8 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des « chèques services » financés par l'État pour permettre l'accès aux produits d'alimentation et d'hygiène pour les plus démunis

À l'initiative du ministre chargé de la Ville et du Logement, un dispositif de distribution de « chèques services » aux personnes sans domicile et sans ressources du département est lancé dès ce mercredi 8 avril.

Dans l'Ain, la direction départementale de la cohésion sociale a réparti ces chèques services entre cinq associations coordonnatrices : Alfa3A, Emmaüs, le Secours Catholique, le Secours Populaire et Tremplin. Ces structures les transmettent ensuite à différentes associations chargées de la distribution à un public préalablement identifié.

Chaque bénéficiaire reçoit ainsi deux chèques de 3,50 euros par jour, lui permettant d'acheter des produits d'alimentation et d'hygiène durant la crise sanitaire.

Au niveau national, 15 millions d'euros ont été consacrés à cette opération pour venir en aide à 60 000 bénéficiaires.

Ce dispositif financé par l'État s'ajoute aux actions des collectivités locales et des associations, **notamment les maraudes et distributions alimentaires**, qui restent indispensables.

Par ailleurs, le report de deux mois de la trêve hivernale annoncé par le président de la République, le 16 mars dernier, vise à empêcher toute mise à la rue dans le contexte sanitaire actuel. Concrètement, cela signifie que les expulsions locatives sont rendues impossibles et que les centres d'hébergement hivernal restent ouverts jusqu'au 31 mai .